



Mairie de Lachelle

2, Grande rue

60190 LACHELLE

Tél : 03.44.42.41.17

Mail : mairie@lachelle.fr

ARRETE TEMPORAIRE DE POLICE DE LA CIRCULATION

1 bis Ruelle de Compiègne - LACHELLE

N°60337-2025-022

Le Maire de la commune de LACHELLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 06/04/2025, présentée par Madame Angélique TONNELIER, domiciliée au 1 bis Ruelle de Compiègne, 60190 LACHELLE, sollicitant l'autorisation de stationner un camion toupie pour le coulage d'une dalle en béton à son domicile.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 – Le 23/04/2025 : L'entreprise CEMEX a l'autorisation d'effectuer des travaux à l'adresse : 1 bis Ruelle de Compiègne pour procéder au coulage d'une dalle en béton.

Article 2 – L'entreprise CEMEX s'engage à créer un périmètre de sécurité autour de son chantier. De plus, elle sera tenue de laisser le site en parfait état de propreté à l'issue du chantier.

Article 3 – Une pré signalisation et une signalisation seront mises en place par **L'entreprise CEMEX**, afin de porter à la connaissance des usagers ces dispositions provisoires.

Article 4 – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté est adressée à Madame Angélique TONNELIER et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen,
Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 7 avril 2025

Le Maire,

Xavier LOUVET

